



Un projet piloté par la **CRÉ**

Plan de développement d'un système alimentaire équitable
et durable de la collectivité montréalaise (SAM 2025)

INNOVER POUR MIEUX SE NOURRIR ET SE DÉVELOPPER

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives du Canada, 2014

ISBN : 978-2-923197-61-6

TABLE DES MATIÈRES

Membres du comité de pilotage SAM	4
Mot du président	5
Liste des acronymes et des sigles	7
Le contexte d'élaboration du Plan de développement SAM 2025	8
› <i>Le mandat</i>	8
› <i>La gouvernance</i>	8
Pour un système alimentaire montréalais amélioré.....	8
L'élaboration d'un plan de développement du système alimentaire montréalais.....	9
La vision du Plan de développement SAM 2025	10
Mise en contexte sommaire des 4 secteurs du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation)	12
Le potentiel de la production périurbaine et urbaine	12
Le foisonnement de la transformation à Montréal	14
L'envergure de la distribution à Montréal	15
La consommation	17
› <i>Les consommateurs</i>	17
› <i>Le produit pré et post consommation</i>	17
Orientations et axes d'interventions du SAM 2025	19
5 Orientations, 14 axes d'interventions : positionnement collectif régional.....	20
La mise en œuvre du Plan de développement SAM 2025.....	22
Conclusion	22
Notes	23
Glossaire	25

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE SAM

Le document Plan de développement SAM 2025 a été élaboré sous l'égide des membres du comité de pilotage SAM :

- Centre d'écologie urbaine de Montréal	Saleema Hutchinson
- Coalition des tables de quartiers	Suzanne Bernard
- Commission scolaire de Montréal	Diane De Courcy Marie-Josée Mastro Monaco
- Conférence régionale des élus de Montréal	Ahmed Benbouzid Ghalia Chahine
- Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal	Chantal Vézina
- Conseil régional de l'environnement de Montréal	Coralie Deny
- Corporation de gestion des marchés publics de Montréal	Marc Angers
- Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	Louis Drouin Lise Bertrand
- Équiterre	Isabelle St-Germain
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Monique Gougeon
- Les Fourchettes de l'espoir	Brunelda Reyes
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	
Sous-ministériat au développement régional et au développement durable	François Perron
Sous-ministériat à la transformation alimentaire et aux marchés	André Bélanger Bernard Houle
- Moisson Montréal	Ferdinand Minga
- Option Consommateurs	Caroline Arel
- Québec en Forme	Michel Trottier Rotem Ayalon Julie Strecko
- Recyc-Québec	Sophie Taillefer
- Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	Sylvie Rochette Emmanuel Leborgne
- Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	Jean-Paul Faniel
- Union des producteurs agricoles	Simon Marmen
- Ville de Montréal	
Direction de la diversité sociale	Patrice Allard Joaquina Pires Olivier Beausoleil
Direction du développement durable	François Miller Danielle Lussier
Division de la planification urbaine	Julie Tellier Pierre Legendre

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE

C'est avec fierté que je vous présente le Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise, le Plan de développement SAM 2025.

Placée sous le signe de l'innovation, qu'elle soit économique, sociale ou environnementale, l'élaboration du Plan de développement SAM 2025 est le prélude à la mise en œuvre d'initiatives qui permettront à notre région de se démarquer en matière d'alimentation.

Le Plan de développement SAM 2025 est le fruit de deux années de concertation régionale intersectorielle. Grâce à la contribution de plus de 80 organisations (locales et régionales) et au travail des membres du comité de pilotage, le Plan de développement SAM 2025 propose un regard complet sur le système alimentaire montréalais (production, transformation, distribution et consommation).

Ensemble, nous avons posé les fondements d'une stratégie alimentaire montréalaise qui s'appuie sur une vision collective : « Innover pour mieux se nourrir et se développer ». Les cinq orientations convenues et les 14 axes d'intervention identifiés dans le Plan de développement SAM 2025 nous ont permis de franchir une première étape. À nous de garder le cap en contribuant à des actions régionales qui actualisent cette vision novatrice!

Je veux remercier chaleureusement les membres du comité de pilotage pour leur apport inestimable sans lequel le Plan de développement SAM 2025 n'aurait pu voir le jour.



Francesco Miele

Président du comité de pilotage SAM 2025

Membre du comité exécutif de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal



LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ASC	Agriculture soutenue par la communauté
ASPQ	Association pour la santé publique du Québec
AU	Agriculture urbaine
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CIBÎM	Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal
CLD	Centre local de développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRÉ de Montréal	Conférence régionale des élus de Montréal
DDM	Dispensaire diététique de Montréal
DGSAIA	Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments
DSP-MTL	Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
EAQ	Emballage alimentaire Québec
FAO	Food and Agriculture Organization (Nations Unies)
ESCC	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
HRI	Hôtels, restaurants, institutions
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
OCPM	Office de consultation publique de Montréal
OGM	Organisme génétiquement modifié
OUQ	Ordre des urbanistes du Québec
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PIB	Produit intérieur brut
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et développement
PPN	Panier de provisions nutritives
PU	Périmètre d'urbanisation
QeF	Québec en Forme
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SAM 2025	Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise
SMDRDD	Sous-ministériat au développement régional et au développement durable
SMTAM	Sous-ministériat à la transformation alimentaire et aux marchés
UNA	Usage non agricole
UPA	Union des producteurs agricoles
TCFDSMM	Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain
ZA	Zone agricole décrétée

Bien se nourrir est une préoccupation quotidienne qui dépend des structures et des réseaux régionaux et nationaux en place qui produisent, transforment et distribuent les produits alimentaires.

Le Plan de développement SAM 2025 résulte d'une large concertation et d'une mise en relation de l'ensemble des acteurs clés de l'alimentation pour une approche innovante et efficace au bénéfice de la collectivité.

Le Plan de développement SAM 2025, de concert avec plusieurs autres initiatives alimentaires et agricoles en cours, contribue à la fondation d'une stratégie alimentaire montréalaise commune.

Le contexte d'élaboration du plan de développement SAM 2025

À la suite d'une réflexion stratégique (2010-2011) dans le cadre des travaux de son comité « Nourrir Montréal », la CRÉ de Montréal a entamé, avec ses partenaires, la démarche d'élaboration d'un plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (SAM), en décembre 2011.

› *Le mandat*

Le projet « Plan de développement SAM 2025 » a pour objectif premier de mobiliser les partenaires régionaux et locaux œuvrant, à différentes échelles et dans des sphères d'action (environnementale, économique, sociale) entourant l'alimentation. Pour ce faire, le projet s'appuie sur l'expertise des acteurs régionaux et locaux provenant des milieux industriel, commercial, institutionnel, municipal et communautaire dans un esprit de collaboration et de coconstruction.

› *La gouvernance*

La structure de gouvernance du projet « Plan de développement SAM 2025 » s'appuie sur un comité de pilotage (représentatif du milieu et composé de 20 organismes et institutions locales, régionales et nationales des trois sphères d'action : sociale, économique et environnementale). Le travail du comité de pilotage repose sur les propositions et les priorités identifiées par un important réseau de partenaires participants (plus de 80 organismes et 290 participations aux 15 séances du SAM 2025 ayant eu lieu en 2012-2013).

Le Plan de développement SAM 2025 aura ainsi créé un espace d'échanges et de partage intersectoriels entre différents acteurs et intervenants provinciaux, régionaux et locaux. La diversité et la richesse de la participation des groupes communautaires, des regroupements, des associations, des représentants du MAPAQ, de la DSP, de la Ville de Montréal, de Québec en Forme, d'Équiterre, d'Option consommateurs, du CIBÎM, de la Corporation de gestion des Marchés Publics de Montréal, de l'UPA, de la CMM (...) ont permis de garder un regard large sur les différents enjeux et problématiques identifiés.

Pour un système alimentaire montréalais amélioré

L'efficacité d'un système régional implique une fluidité entre toutes ses composantes et une interaction continue, variée et renouvelée entre celles-ci. Les constats faits et les expériences partagées tout au long de la démarche d'élaboration du Plan de développement SAM 2025 nous indiquent qu'il y a encore du chemin à faire à Montréal. Le Plan de développement SAM 2025 a, donc, pour objectif de présenter un bref état des lieux, de baliser le chemin à des pistes d'actions et de proposer une vision commune adaptée aux enjeux identifiés¹.

À Montréal, comme dans plusieurs autres métropoles, les divers secteurs du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation) existent et fonctionnent relativement bien. Toutefois, de nombreux constats collectifs convergents indiquent qu'il manque une vision commune au système alimentaire actuel. D'une part, l'organisation interne de

chacun des secteurs, leur surspécialisation ainsi que les exigences spécifiques des marchés contribuent à la sectorialisation des initiatives et révèlent l'absence d'une concertation alimentaire intersectorielle régionale forte. D'autre part, l'éparpillement des petites initiatives sur le terrain, la multiplication des actions en silo et la fragmentation des interventions selon les échelles induisent le dédoublement des ressources financières et humaines régionales et mettent en évidence le manque d'une stratégie commune pour un système alimentaire montréalais équitable et durable.

Le Plan de développement SAM 2025 a été construit sur des valeurs communes d'équité, de solidarité et de durabilité ainsi que sur des orientations collectives complémentaires visant à améliorer l'accès à une meilleure et saine alimentation pour tous. Le Plan de développement SAM 2025 traite, dans la mesure du possible², de l'ensemble des secteurs du système alimentaire de façon équitable et équilibrée en se référant aux nombreux acquis montréalais (programmes, initiatives, projets, politiques, règlements, acteurs, réseaux, comités, organisations, etc.).

L'élaboration d'un plan de développement du système alimentaire montréalais

Le Plan de développement SAM 2025 reflète des préoccupations grandissantes et des valeurs partagées, non seulement à l'échelle locale ou régionale, mais aussi à l'échelle nord-américaine et mondiale. Ainsi, le Plan de développement SAM 2025 s'inscrit dans la même mouvance que de nombreuses initiatives nord-américaines de révision et d'adaptation des systèmes alimentaires comme le *Food Works de New York* (2010), le *Get Healthy Philly* (2010), les *Food Initiatives* à Boston (2010), le *Vancouver Food Strategy* (2013), le *Food System Assessment and Action Plan* for Calgary (2012) et le *Food connections : Toward a Healthy and Sustainable Food System* (2010) et européennes comme la *Consultation publique sur le système européen de production et de consommation alimentaire de la Commission Européenne* (2013).

Au niveau national, cette même tendance se traduit dans plusieurs politiques et orientations gouvernementales comme la *Politique de souveraineté alimentaire* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie*.

Au niveau régional, celle-ci s'inscrit dans certains exercices de planifications tels le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal et le *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA) de la Ville de Montréal ainsi que dans des programmes comme le *Programme de soutien aux initiatives locales* de la Direction de santé publique de Montréal (DSP), le programme *Chaînes de valeur régionales* de la Fondation McConnell et *Cultivé à Côte Saint-Luc* de la municipalité du même nom.

De nombreuses autres initiatives et projets urbains s'ajoutent à cette grande mouvance comme les *Récoltes urbaines de Montréal* de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, le Comité permanent de la collectivité montréalaise en agriculture urbaine de la Ville de Montréal (AU), et le *Guide de bonnes pratiques sur l'agriculture urbaine*³ (MAMROT, MAPAQ) et la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine en 2012.

La vision du Plan de développement SAM 2025

« **SAM 2025: Innover pour mieux se nourrir et se développer** - En 2025, toutes les citoyennes et tous les citoyens de l'île de Montréal ont accès à une saine alimentation diversifiée, de proximité et abordable dans une perspective de développement durable ».

Le Plan de développement SAM 2025 prône une vision, à long terme, structurée autour de 5 orientations, de 14 axes d'intervention, et d'une trentaine d'objectifs collectifs réalisables par les acteurs régionaux et locaux.

Pour ce faire, selon le principe directeur sous-jacent au SAM 2025, soit le droit à l'alimentation pour tous⁴, les acteurs de la collectivité montréalaise s'engagent, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à travers la production, la transformation, la distribution et la consommation à : 1) Enrichir l'offre alimentaire montréalaise, 2) Réduire l'empreinte écologique du système alimentaire, 3) Favoriser l'accès à une saine alimentation, 4) Promouvoir la saine alimentation et 5) Renforcer le maillage régional.

Reflète du renouveau de l'intérêt montréalais et québécois en matière de saine alimentation et d'agriculture de proximité, le Plan de développement SAM 2025 souhaite :

- créer un langage commun;
- comprendre la complexité des dynamiques des différents maillons du système alimentaire montréalais;
- mettre en lumière les points de convergence et d'actions complémentaires;
- proposer une première ébauche d'orientations et d'axes d'interventions pour le développement du système alimentaire;
- entamer la réflexion sur les pistes d'action à explorer dans une étape ultérieure de mise en œuvre.

La mobilisation issue du Plan de développement SAM 2025 sera suivie par un plan d'action qui reprendra les axes d'intervention pour détailler leur mise en application, préciser le calendrier de mise en œuvre et identifier les porteurs.

En agissant, à différentes échelles, sur la diversité des activités et des espaces productifs montréalais et en faisant la promotion d'une approche régionale concertée, facilitante et pluridisciplinaire, le Plan de développement SAM 2025 vise de façon globale l'augmentation de l'offre de produits agricoles montréalais frais et diversifiés et une plus grande proximité et accessibilité pour toutes et tous à une offre alimentaire saine, de qualité et responsable.

INNOVER POUR MIEUX SE NOURRIR ET SE DÉVELOPPER

En 2025, toutes les citoyennes et tous les citoyens de l'île de Montréal ont accès à une saine alimentation diversifiée, de proximité et abordable dans une perspective de développement durable.

ORIENTATION 3

Favoriser l'accès à une saine alimentation

ORIENTATION 4

Promouvoir la saine alimentation

ORIENTATION 2

Réduire l'empreinte écologique du système alimentaire



ORIENTATION 1

Enrichir l'offre alimentaire montréalaise



ORIENTATION 5

Renforcer le maillage régional

CONSOMMATION

DISTRIBUTION

TRANSFORMATION

PRODUCTION

Mise en contexte sommaire des 4 secteurs du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation)

Les 5 orientations du Plan de développement SAM 2025 illustrent les priorités collectives retenues par les partenaires impliqués dans la démarche. L'état du système alimentaire montréalais dépend grandement des dynamiques et des variations internes et externes de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire (agriculture, pêcheries commerciales, transformation, commerce de gros, commerce de détail et restauration).

L'industrie bioalimentaire de la région administrative de Montréal (06) est très importante pour le Québec. Elle regroupe, en 2011, plus de 26,5 % des emplois (125 600 emplois) et 24 % des immobilisations (513 M\$) de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire du Québec.

L'ensemble de l'industrie bioalimentaire montréalaise représente par ailleurs, plus de 4 % du PIB au prix de base (4 750 000 000 \$) et près de 14 % des emplois de l'économie de l'agglomération de Montréal⁵.

Il importe de rappeler que les 5 orientations et les 14 axes d'interventions du Plan de développement SAM 2025 doivent tenir compte des contextes spécifiques à chacun des secteurs du système alimentaire (la production, la transformation, la distribution et la consommation) dans lesquels ils interviendront.

Afin de bien comprendre les contextes de ces secteurs, une présentation sommaire de l'état de situation est nécessaire.



photo : courtoisie CIBÎM



© Philippe Fontaine

Le potentiel de la production périurbaine et urbaine

Les terres agricoles montréalaises comptent parmi les meilleurs sols agricoles au Québec et l'île de Montréal jouit d'un microclimat très favorable à la production agricole urbaine et périurbaine diversifiée.



La zone agricole décrétée de Montréal s'étend sur 2 047⁶ hectares (1 158 ha sur L'île-Bizard et 889 ha sur île de Montréal), soit 4 % de la superficie totale de l'île de Montréal. 438 hectares de la zone agricole sont cultivés (CMM⁷, fiches d'enregistrement du MAPAQ 2010), soit près de 22 % de la superficie agricole totale. Selon le MAPAQ (2010), la région de Montréal a 17 exploitations agricoles enregistrées. Le revenu moyen annuel des entreprises agricoles montréalaises est de 372 523 \$. Le secteur des « serres » constitue 29 % des exploitations agricoles montréalaises⁸.

La production périurbaine à Montréal dans la zone agricole⁹ se caractérise par la dominance du maraîchage de divers fruits et légumes. Les entreprises, de taille modeste et en faible nombre (moins de 20), procèdent

généralement à la vente directe de leurs produits aux consommateurs. Deux entreprises sont orientées vers les grandes cultures tandis que d'autres exploitations se sont donné des mandats particuliers qui diffèrent de l'entreprise agricole traditionnelle (par exemple, une vocation sociale ou institutionnelle).

Les entreprises agricoles doivent composer avec une très forte valeur foncière (ce qui limite leur capacité à acquérir des terres agricoles). En 2010-2011, la valeur moyenne des terres se situe autour de 8 885 \$ l'hectare au niveau provincial¹⁰ et autour de 13 125 \$ l'hectare¹¹ dans la région métropolitaine montréalaise. Dans les zones à forte pression urbaine, comme Montréal, celle-ci se situe parfois bien au-delà de ces prix atteignant, dans certains cas, une valeur 8 fois plus élevée¹².

Les travaux, présentement en cours, de l'agglomération de Montréal sur le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) devront nous fournir un chiffre exact, pour la zone agricole, des superficies agricoles productives résiduelles qui pourraient être remises en culture. Les estimés préliminaires chiffrent ce potentiel résiduel à 5 % de la zone agricole montréalaise.



Tout en gardant à l'esprit les diverses contraintes (zones inondables et milieux humides, réglementations, etc.) et la prédominance des usages non agricoles en zone agricole (golfs, sablières, routes, berges, bâtiments, friches, emprises autoroutières, servitudes, réserves

naturelles, boisés et espaces institutionnels, etc.), le PDZA tentera de proposer des gestes concrets pour exploiter pleinement ce potentiel d'augmentation de la production tout en veillant à maximiser les activités agricoles actuelles, notamment par la mise en valeur des entreprises et de leurs produits. Certaines interventions devront se faire en collaboration avec les autres régions de la CMM.



Un rapport de l'Office de consultation publique de Montréal donne un aperçu des différents lieux collectifs de l'agriculture urbaine montréalaise, avec 97 jardins communautaires et 75 jardins collectifs¹³. La *Vitrine Agriculture urbaine Montréal* évalue la superficie totale des initiatives d'agriculture urbaine à Montréal à 29,76 hectares (ha)¹⁴. Ces initiatives se déclinent en 5 catégories, soit : 16,9 ha « communautaires », 9 ha « producteurs », 2 ha « institutionnelles-entreprises-collectif », 1 ha « individuels » et 228 ruchers.

À la dimension d'occupation du territoire et de production alimentaire urbaine et périurbaine, s'ajoute un intérêt marqué de la population montréalaise pour l'agriculture urbaine à Montréal¹⁵. En effet, cet intérêt, phénomène d'une ampleur sous-estimée, implique un grand nombre de Montréalais et de Montréalaises et reflète des besoins multiples de saines habitudes de vie, d'intégration sociale, de lutte contre la pauvreté et de développement durable (multifonctionnalité). La signature d'une pétition par plus de 29 068¹⁶ personnes en vertu

du droit d'initiative réclamant des consultations publiques sur l'état de l'agriculture à Montréal en 2011, les 103 mémoires déposés auprès de l'OCPM ainsi que la mise sur pied, en 2013, d'un Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise sur l'agriculture urbaine par la Ville de Montréal témoignent de l'importance accordée à la reconnaissance, au développement et à l'intégration de l'agriculture urbaine dans la vie des Montréalaises et des Montréalais ainsi que dans la trame urbaine.



Le développement du potentiel de la production périurbaine et urbaine passe par les actions suivantes :

- Pérenniser et valoriser les 2 047 hectares zonés agricoles
- Mettre ou remettre en culture certains espaces urbains et périurbains
- Réseauter et promouvoir les 17 exploitations agricoles montréalaises
- Préserver et développer les 97 jardins communautaires, les 75 jardins collectifs et autres espaces collectifs d'agriculture urbaine

Le foisonnement de la transformation à Montréal

Bien que tous les maillons de la chaîne bioalimentaire soient présents à Montréal, sa force est sans conteste le secteur de la transformation alimentaire¹⁷. Selon le MAPAQ¹⁸, « l'île de Montréal est devenue, au fil du temps, le premier centre de transformation alimentaire au Québec ». Il évalue (2011¹⁹) l'industrie de la transformation alimentaire montréalaise à 8 540 millions de dollars (M\$) en valeur de livraisons (36 % du Québec), 2 460 M\$ du PIB au prix de base²⁰ (39 % du Québec) et plus 21 300 emplois (33 % du Québec).

On observe une forte concentration d'entreprises montréalaises, soit 564 sur 2 366 entreprises (24 %) au Québec. Le CIBÎM estime que 20 % de l'activité de transformation régionale est réalisée par 80 % des entreprises dans ce secteur (en grande majorité des petites et même très petites entreprises). Plus de 70 % des produits agricoles québécois sont transformés au Québec. Par rapport au territoire métropolitain (régions administratives : Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie), la région de Montréal regroupe plus de 40 % des entreprises en transformation.



photo : courtoisie CIBÎM

En février 2013, une entente de partenariat a été conclue pour la mise en place d'un réseau bioalimentaire de l'île de Montréal (le Réseau).²¹ Soutenu par le MAPAQ-SMTAM et coordonné par le CIBÎM, ce projet de Réseau a pour objectif de dynamiser les structures existantes en développant un partenariat plus important avec les

organismes de première ligne de Montréal. Des représentants des CLD et des CDEC participent au développement du projet de ce Réseau.



Le soutien au foisonnement de la transformation à Montréal passe par les actions suivantes :

- Renforcer et appuyer le réseau bioalimentaire émergent
- Maintenir et développer le secteur de la transformation montréalais (4 % du PIB et 14 % des emplois de la région)
- Accompagner, promouvoir et positionner les entreprises en transformation (24 % du Québec)
- Profiter de la présence de tous les maillons de la chaîne bioalimentaire

L'envergure de la distribution à Montréal

Le secteur de la distribution comprend le commerce de gros et de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI). Au Québec (2012²²), il y a près de 15 000 établissements grossistes et détaillants en alimentation (ventes dans les points de commerce de détail : 23 100 M\$) et plus de 20 000 établissements de restauration (chiffre d'affaires : 10 400 M\$).

Pour la région de Montréal, le nombre d'emplois générés par sous-secteur (MAPAQ 2011) est estimé à : 12 800 emplois pour le commerce de gros (45 % du Québec), 25 300 emplois pour le commerce de détail (20 % du Québec) et 66 200 emplois pour la restauration (34 % du Québec). En termes de valeurs des ventes et recettes, le commerce de détail génère plus de 5 960 M\$ tandis que la restauration déclare près de 3 470 M\$.

Une portion de ces ventes et recettes est attribuable aux institutions publiques. Le MAPAQ évalue les ventes annuelles au Québec en 2012 à près de 1,24 milliard de dollars pour les principaux segments du marché institutionnel (santé, éducation, services correctionnels et autres) dont 61,5 % sont autogérés²³.

Selon une étude d'Équiterre, « en 2009-2010, les dépenses alimentaires au Québec représentaient, en importance, le 4^e poste budgétaire au sein du réseau de la santé, soit un montant de 192 107 626 \$. Les produits alimentaires frais constituent une part considérable des achats par les établissements de santé « bien que les conserves arrivent en première place (35 %), les produits frais (30 %) et les produits frais coupés (25 %) suivent de près »²⁴. Le MSSS ajoute que la plus importante proportion de repas vendus et donc, la plus forte activité alimentaire commerciale (47 %) se retrouve dans les centres hospitaliers universitaires (CHU)²⁵.

Différents modes d'approvisionnement existent. Dans la plupart des marchés d'alimentation au Québec, il y a deux modes d'approvisionnement en denrées : les achats bannières, c'est-à-dire

un approvisionnement auprès d'un distributeur alimentaire principal unique et les achats directs, c'est-à-dire un approvisionnement effectué directement par les détaillants eux-mêmes, le tout sans intermédiaire, à des fournisseurs divers.

La valeur des achats effectués dans les magasins d'alimentation montréalais (commerce de détail) en 2012 ²⁶ s'élève à 49 762,8 M\$, dont 8 384,7 M\$ dans les supermarchés et 1 722,1 M\$ dans les dépanneurs et autres magasins d'alimentation. En 2012, la région administrative de Montréal avait la plus forte concentration²⁷ d'établissements vendant des aliments au détail du Québec (4 067 établissements, soit 30 % du Québec).

Il est à noter qu'en 2006, les ventes des produits biologiques au Québec dans les supermarchés s'élevaient à 75,6 M\$, soit 18,6 % de la part du marché canadien. Ces ventes représentent 18,6 M\$ en produits frais et 57 M\$ en produits secs préemballés²⁸.



À ces grands réseaux, s'ajoutent les circuits courts, à échelle et à type de distribution variables. Le MAPAQ définit un circuit court comme étant un circuit qui « fait intervenir au plus un intermédiaire entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur (favorisant ainsi une plus grande proximité entre ces derniers). Les circuits courts peuvent se présenter sous différentes formes : marchés publics, vente directe à la ferme, marchés virtuels de producteurs, tels que les marchés de solidarité régionale, agriculture soutenue par la communauté (ASC, les « paniers bio ») et la vente

directe aux détaillants, aux restaurants et aux établissements publics (CPE, écoles, hôpitaux). Ce type de mise en marché peut être rattaché à d'autres réseaux de distribution comportant plus d'un intermédiaire entre le consommateur et le producteur, mais limité à un territoire donné (proximité géographique) »²⁹.



Montréal compte 4 grands marchés publics et 48 marchés de quartier comme le rapporte l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM, 2012). Selon une étude récente de Québec en Forme (2013) : « L'analyse des plans d'urbanisme de la Ville et des arrondissements de Montréal montre que la préoccupation d'aménager des marchés publics est une orientation stratégique présente dans 5,9 % des plans d'urbanisme des arrondissements ».³⁰

Le renforcement de la distribution à Montréal passe par les actions suivantes :

- Connaître et valoriser les différents types de circuits de distribution et collaborer avec eux pour améliorer l'offre alimentaire nutritionnelle et saine
- Se positionner pour desservir l'ensemble du réseau d'institutions publiques
- Préserver et développer les 4 marchés publics et les 48 marchés de quartier
- Maintenir les 104 300 emplois générés par le commerce de gros, le commerce de détail et la restauration

La consommation

› *Les consommateurs*

La Métropole a sur son territoire une grande diversité d'offres alimentaires, que ce soit les supermarchés, les fruiteries, les marchés publics (à l'année ou saisonniers), les épiceries fines ou spécialisées, les jardins sur les toits, les jardins communautaires, les jardins collectifs, les ASC, etc. Malgré cette richesse régionale, la DSP affirme que « la consommation de fruits et de légumes, bien reconnus pour leurs bienfaits sur la santé, est insuffisante pour plus de 60 % de la population montréalaise » (DSP, 2013³¹). L'accès à des aliments frais et sains, tels des fruits et légumes, dans plusieurs parties de la ville est, par ailleurs, souvent dépendant de l'usage d'une voiture. En 2013, une recherche de la DSP de Montréal estime que « (43 %) de la population montréalaise continue d'avoir une offre nulle ou négligeable, à distance de marche » (DSP, 2013). On retrouve un approvisionnement inadéquat en fruits et légumes dans plusieurs secteurs dévitalisés de la ville³².



Le Dispensaire diététique de Montréal (2010) établit le budget minimum d'alimentation (PPN) à Montréal à 7,10 \$³³ par personne par jour pour une famille de quatre, composée d'un homme (31-50 ans), une femme (31-50 ans), un garçon (14-18 ans) et une fille (9-13 ans).

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le total des personnes dans les familles à faible revenu à Montréal, en 2010, s'élève à 230 280 (40 % du Québec)³⁴, dont 30 % dans les familles monoparentales. La DSP estime qu'une

« proportion importante des personnes pauvres (34 %) n'ont pas accès à des fruits et légumes frais dans leur environnement immédiat » (DSP, 2013). Il existe un grand nombre d'initiatives et d'organismes locaux et régionaux impliqués dans le réseau de dépannage alimentaire à Montréal, par exemple les soupes populaires et les maisons d'hébergement, la Société de Saint-Vincent de Paul, les paroisses, les initiatives citoyennes, les Magasins-Partage, les services de collation, le Club des petits déjeuners, Jeunesse au Soleil, Moisson Montréal, etc. À lui seul, Moisson Montréal évalue que son réseau aide 142 142 personnes³⁵ (dont 40,9 % sont des enfants), chaque mois (2012) et que plus de 22 % des utilisateurs des banques alimentaires étaient des familles en 2009-2010.

À la problématique d'accès à des aliments sains s'ajoutent les constats suivants : « 30 % de la population adulte de Montréal présente de l'embonpoint ³⁶et 17 % des jeunes montréalais entre 12 et 17 ans³⁷ ont un surplus de poids (ESCC 2005), selon une étude récente de Québec en Forme (2013) : « Près de trois écoles primaires sur quatre (72 %) de la ville de Montréal sont entourées d'au moins un restaurant-minute à distance de marche (750 mètres, soit 10 à 15 minutes). La situation est similaire pour les écoles secondaires (69 %). De plus, 88 % des écoles primaires et 81 % des écoles secondaires ont un dépanneur à leur proximité. »³⁸.

En sa qualité de grande métropole cosmopolite, Montréal doit, par ailleurs, valoriser la diversité alimentaire régionale. En effet, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) rappelle qu'on retrouve à Montréal « plus de 120 communautés culturelles ». Les principaux lieux de naissance de la population immigrée sont l'Europe (37 %), l'Asie (29,5 %), l'Amérique (21 %) et l'Afrique (12,4 %)³⁹.

› *Le produit pré et post consommation*

Pour que les consommateurs soient desservis sur l'ensemble d'un territoire donné, le produit alimentaire consommé parcourt plusieurs étapes contribuant à l'empreinte écologique. Le parcours pré et post consommation est

une préoccupation transversale qui nécessite un engagement collectif de développement durable. L'adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 par la Ville de Montréal⁴⁰ illustre bien cette préoccupation.



Le Plan de développement SAM 2025 souhaite se concentrer sur 6 composantes de cette empreinte : les intrants, la salubrité et la traçabilité, les pertes et le gaspillage alimentaires, le transport, les emballages et le compostage.

1. Au Canada, on estime que trois quarts de la biodiversité alimentaire (intrants) auraient disparu au cours du XX^e siècle. Des variétés encore existantes aujourd'hui, seulement 10 % seraient vendues commercialement⁴¹.
2. La salubrité des aliments qui comprend les directives et les procédures, les risques sanitaires, les rappels d'aliments de DGSAIA⁴² est régie par le Règlement sur les aliments (découlant de la Loi sur les produits alimentaires, L.R.Q., C. P-29, a. 40). Ce règlement touche l'ensemble des établissements alimentaires dans les secteurs de la distribution, de la transformation, de la vente au détail, de la restauration et de l'entreposage et couvre, aussi, les unités mobiles de Cuisine de rue autorisées en 2013 à Montréal.

Au plan de la traçabilité, surtout des OGM, un sondage avait mis en évidence l'intérêt du public d'être mieux informé sur les produits alimentaires (contenu, composition, intrants). Selon ce sondage, « 83 % des Canadiens et 91 % des Québécois veulent que le gouvernement fédéral impose l'étiquetage obligatoire

des OGM et 87 % des Québécois souhaitent que le gouvernement du Québec impose lui-même l'étiquetage obligatoire des OGM, si le gouvernement fédéral persiste à ne pas le faire.⁴³ (*sic*) ».

3. Les pertes aux champs (refus de certains produits agricoles à la sortie de l'exploitation) sont estimées entre 20 et 30 % de la production. À ce premier niveau de gaspillage alimentaire s'ajoutent les pertes alimentaires en magasins et les pertes alimentaires par habitant. La FAO estime que « le gaspillage alimentaire produit par les consommateurs en Europe et en Amérique du Nord s'élève à 95-115 kg/an et par habitant » et qu'environ un tiers des aliments produits mondialement serait perdu ou gaspillé tout au long de la chaîne d'approvisionnement chaque année⁴⁴.
4. Le transport des marchandises, dont les aliments, est un enjeu économique et environnemental régional majeur. Il est estimé que près du tiers du camionnage implique le transport des aliments avec une distance moyenne parcourue, du champ à la table, entre 2 600 km et 4 000 km⁴⁵. Cette distance parcourue par les aliments démontre que ce transport génère des gaz à effet de serre nocifs pour l'environnement et qu'il contribue aux changements climatiques. Le choix d'aliments locaux (production et achat) et de transport durable (des aliments et des consommateurs vers les lieux d'achat) devient important.
5. L'innovation technologique en matière d'emballage alimentaire a une influence sur la durée de conservation des aliments et la quantité de déchets produits. La création, en 2011, de la bannière Emballage alimentaire Québec (EAQ) qui regroupe 5 centres collégiaux de transferts technologiques du Québec, dont deux à Montréal⁴⁶ est un bon exemple de la richesse montréalaise et québécoise en recherche et développement.
6. La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (*Plan d'action 2011-2015* du MDDEFP) met de l'avant la problématique des résidus organiques putrescibles. Près de 1 032 000 tonnes des matières organiques

éliminées au Québec sont des résidus alimentaires⁴⁷. À Montréal, le recyclage des matières organiques issues de la production et de la consommation est une préoccupation collective. On note, d'ailleurs, une augmentation de 23 %, entre 2008 et 2012, de la quantité de matières organiques collectées à Montréal (38 785 tonnes⁴⁸ en 2012).

L'amélioration de la consommation passe par les actions suivantes :

› *Pour les consommateurs*

- Améliorer la consommation et pallier l'accès inégal à des produits alimentaires frais et sains
- Améliorer l'environnement alimentaire montréalais et sensibiliser les 60 % de la population montréalaise ayant une consommation de fruits et de légumes insuffisante
- Améliorer l'environnement alimentaire montréalais en collaboration avec des écoles primaires et secondaires entourées d'au moins un restaurant-minute à distance de marche
- Valoriser et refléter dans la diversité de l'offre de produits sains et locaux des 120 communautés culturelles
- Mobiliser, sensibiliser et valoriser les 42 % des ménages montréalais pratiquant l'agriculture urbaine

› *Pour le produit pré et post consommation*

- Favoriser la biodiversité alimentaire
- Chiffrer pour le Québec et pour Montréal et réduire les pertes et le gaspillage alimentaire
- Réduire le parcours moyen (entre 2 600 km et 4 000 km) des aliments du champ à la table (kilométrage alimentaire)
- Mettre à profit l'expertise du réseau Emballage alimentaire Québec

Orientations et axes d'interventions du SAM 2025

En se basant sur les constats et les expériences des quelque 290 participants issus de plus de 80 organisations, sur les échanges intersectoriels, sur les travaux du comité de pilotage ainsi que sur les données spécifiques à chaque secteur, le Plan de développement SAM 2025 s'est doté d'une vision claire et fédératrice qui permet d'identifier des orientations transversales et des axes d'interventions spécifiques.

Le Plan de développement SAM 2025 a retenu 5 grandes orientations :

- Enrichir l'offre alimentaire montréalaise
- Réduire l'empreinte écologique du système alimentaire
- Favoriser l'accès à une saine alimentation
- Promouvoir la saine alimentation
- Renforcer le maillage régional

Le Plan de développement SAM 2025 se concentre sur les enjeux et les actions régionaux pouvant contribuer à faire évoluer l'ensemble du système alimentaire. Il se concentre, ainsi, sur ces 5 orientations régionales auxquelles se rattachent 14 axes d'intervention (tableau synthèse).

Au-delà des grandes orientations régionales et des axes d'intervention, les partenaires du SAM 2025 ont entamé une réflexion sur les pistes d'actions spécifiques pouvant contribuer directement et concrètement à la nouvelle dynamique souhaitée. Cette première ébauche servira de tremplin pour la mise en œuvre.

5 ORIENTATIONS, 14 AXES D'INTERVENTIONS : Positionnement collectif régional

ORIENTATION 1

Enrichir l'offre alimentaire montréalaise

Axe 1 - Diversification des productions

- ▶ Développer le potentiel de production alimentaire de l'agglomération de Montréal (préservier les terres, augmenter la culture et diversifier la production)
- ▶ Appuyer les projets misant sur l'innovation en termes de diversification et promotion des productions régionales
- ▶ Soutenir des projets vers la transformation et la distribution à différentes échelles et adaptés aux besoins des groupes, acteurs et milieux

ORIENTATION 2

Réduire l'empreinte écologique du système alimentaire

Axe 4 - Pertes et gaspillage alimentaires

- ▶ Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire en amont (pertes aux champs et quantité de produits transformés) et la réduction des pertes alimentaires en entreprise en favorisant les projets de redistribution ou de revalorisation des aliments hors standards de marché, tout en respectant les règles de salubrité

ORIENTATION 3

Favoriser l'accès à une saine alimentation

Axe 7 - Accessibilité pour tous

- ▶ Développer et consolider une offre alimentaire (tant au niveau de la production, la transformation que la distribution) en misant sur les produits régionaux, sains et adaptés aux besoins des hôtels-restaurants-institutions (HRI) montréalais
- ▶ Augmenter l'offre alimentaire saine, variée et à coût abordable dans les lieux publics (événements et installations sportifs, culturels, etc.)

ORIENTATION 4

Promouvoir la saine alimentation

Axe 8 - Transfert de connaissances et sensibilisation

- ▶ Miser sur l'accès à la connaissance de base (sur la saine alimentation, les habiletés culinaires, l'agriculture, etc.) dans les quartiers
- ▶ Sensibiliser et influencer les décideurs pour rendre accessibles les aliments sains dans tous les milieux de vie
- ▶ Assurer la qualité des interventions par la formation des intervenants

ORIENTATION 5

Renforcer le maillage régional

Axe 11 - Coordination

- ▶ Mettre en œuvre le plan d'action SAM 2025 (priorités, réalisation, suivi et évaluation)

Axe 12 - Mobilisation

- ▶ Mobiliser le réseau régional et supralocal d'acteurs/partenaires intersectoriels

Axe 2 - Accompagnement des entreprises

- ▶ Développer une offre de services unifiée pour soutenir la croissance des entreprises du secteur bioalimentaire et le développement des habiletés stratégiques des entrepreneurs montréalais en alimentation
- ▶ Soutenir le positionnement et l'accès des produits aux marchés : promotion de l'achat local, sensibilisation à l'amélioration de l'offre alimentaire saine et participations regroupées
- ▶ Soutenir les projets d'entreprises existants souhaitant intégrer les réseaux de distribution nationaux ou internationaux (réseautage et positionnement)

Axe 3 - Circuits et espaces urbains et périurbains

- ▶ Faciliter l'implantation de nouveaux espaces et activités d'agriculture urbaine et périurbaine à Montréal afin de multiplier les lieux de production alimentaire saine de proximité
- ▶ Reconnaître et promouvoir la multifonctionnalité des agricultures montréalaises à l'échelle régionale et métropolitaine
- ▶ Promouvoir l'intégration d'espaces alimentaires dans la planification des nouveaux projets urbains

Axe 5 - Technologies vertes

- ▶ Appuyer les projets misant sur l'innovation en termes d'usage de technologies vertes

Axe 6 - Biodiversité et initiatives écoresponsables

- ▶ Maintenir les engagements et encourager la mise sur pied de nouvelles initiatives des différents organismes et institutions
- ▶ Appuyer les initiatives de production alimentaire écologiquement responsables employant des intrants qui respectent les bonnes pratiques environnementales (impacts) et contribuent à la préservation de la biodiversité urbaine et périurbaine (paysages, corridors naturels, agroforesterie)

- ▶ Appuyer les initiatives qui améliorent l'accès physique (à distance de marche) aux aliments santé dans et autour des milieux de vie à l'échelle de la région de Montréal
- ▶ Réaffirmer le rôle des pouvoirs publics dans la préservation des valeurs d'équité et de solidarité du système alimentaire montréalais en lien avec l'accès à une alimentation saine et suffisante pour la population montréalaise à faible revenu

- ▶ Contribuer à l'augmentation du pouvoir d'achat de la population montréalaise à faible revenu
- ▶ Entreprendre avec le réseau des banques alimentaires, une démarche régionale de sensibilisation des donateurs des banques alimentaires en vue d'améliorer la valeur nutritive des denrées distribuées

Axe 9 - Promotion et communication

- ▶ Concevoir une campagne de promotion de la saine alimentation, de l'agriculture montréalaise, de la production/consommation locale et de sensibilisation aux pertes en champs, à la surconsommation et au gaspillage alimentaire
- ▶ Accompagner la révision des politiques alimentaires institutionnelles par des programmes de formation du personnel
- ▶ Soutenir et promouvoir l'innovation et l'exemplarité dans les façons de faire en misant sur la créativité de partenariats nouveaux et de modèles alternatifs
- ▶ Promouvoir et influencer les politiques et les mesures de soutien favorisant la saine alimentation

Axe 10 - Diversité communautaire

- ▶ Mettre en valeur la richesse de la diversité montréalaise dans les projets en alimentation
- ▶ Renforcer les liens, le réseautage et les maillages intercommunautaires à travers une approche inclusive citoyenne

Axe 13 - Réseautage

- ▶ Faciliter le réseautage entre les différents paliers (local, régional, national)
- ▶ Outiller la région pour disposer de données complètes et mises à jour pour l'ensemble des composantes du système alimentaire (notamment par la mise sur pied d'un réseau de recherche interuniversitaire (intersectoriel et interdisciplinaire))

Axe 14 - Représentation

- ▶ Promouvoir une plus grande flexibilité et adaptabilité des outils et programmes nationaux en fonction des réalités propres à la Métropole
- ▶ Mettre en valeur le système alimentaire montréalais dans les outils de planification (plans, règlements, stratégie, ...)

La mise en œuvre du Plan de développement SAM 2025

L'élaboration du Plan de développement SAM 2025 étant complétée, sa mise en œuvre passe par l'engagement des partenaires et des parties prenantes régionales à mettre en place les mesures nécessaires, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à la réalisation des pistes d'interventions identifiées collectivement.

Un plan d'action détaillé et convenu devra assurer l'ancrage des orientations, des axes d'intervention identifiés. Pour être opérationnel à court terme, il devra inclure plusieurs éléments : un phasage autour de trois plans triennaux

successifs (2014-2017, 2018-2021, 2022-2025), une mise en œuvre identifiant des parties prenantes régionales et des organismes porteurs et une évaluation fondée sur les résultats attendus et les indicateurs retenus.

Les facteurs de succès pour la mise en œuvre du Plan de développement du SAM 2025 sont les suivants :

- l'engagement de la collectivité montréalaise
- l'élaboration d'un plan d'action
- l'établissement d'une gouvernance et d'une coordination régionales.

CONCLUSION

Le Plan de développement SAM 2025 permet de poser les fondements d'une stratégie alimentaire montréalaise qui s'appuie sur une vision collective : « Innover pour mieux se nourrir et se développer ». Pour concrétiser cette vision, 14 axes d'interventions ont été identifiés et se regroupent sous les cinq grandes orientations suivantes :

1. Enrichir l'offre alimentaire montréalaise
2. Réduire l'empreinte écologique du système alimentaire
3. Favoriser l'accès à une saine alimentation
4. Promouvoir la saine alimentation
5. Renforcer le maillage régional

Ces orientations interpellent l'ensemble des acteurs du système alimentaire, qu'ils interviennent au plan de la production, de la transformation, de la distribution ou de la consommation, et ce à différentes échelles, locale ou régionale.

Placé sous le signe de l'innovation, le Plan de développement SAM 2025 représente un outil de planification permettant à la collectivité montréalaise d'envisager son avenir alimentaire avec cohérence et complémentarité.

- 1 À l'issue d'une quinzaine de séances de travail 2012-2013, un document de référence (disponible sur demande) a été produit. Ce document de référence rassemble toutes les idées et propositions sectorielles et intersectorielles de pistes d'actions mises de l'avant dans les ateliers et les rencontres SAM 2025. Le présent document, « Plan de développement SAM 2025 », est en filiation directe avec ce document de référence.
- 2 Parallèlement, à l'élaboration du plan de développement SAM 2025, la CMM entreprenait une démarche exploratoire de mise sur pied d'une grappe bioalimentaire (conformément aux orientations du PMAD, 2012) qui sollicitait les différents acteurs des grands réseaux de transformation et distribution montréalais. Avec l'objectif d'un maillage éventuel et afin d'éviter tout dédoublement de ressources régionales, ce volet n'a donc, pas été approfondi dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement SAM 2025. La grappe bioalimentaire métropolitaine n'ayant pas pu être mise sur pied, des démarches d'identification d'axes d'intervention et de pistes d'action pertinentes aux acteurs de transformation et de distribution devront, donc, être développées dans un plan d'action SAM.
- 3 En mai 2013, un appel à tous a été lancé aux membres de l'OUQ pour alimenter la démarche conjointe du MAMROT et MAPAQ.
- 4 Reconnu depuis 1996 (Déclaration de Rome, ONU), le « droit de chaque être humain d'avoir accès à une nourriture saine et nutritive conformément au droit à une nourriture adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim » se confronte encore aujourd'hui, à de nombreux facteurs et dynamiques (locaux, régionaux, nationaux, mondiaux) qui interfèrent avec son application universelle.
- 5 Bilan économique 2012 de l'Agglomération de Montréal, p.4. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BILAN_ECONOMIQUE_2012.PDF
- 6 Commission de Protection du territoire agricole du Québec. Rapport annuel
- 7 Portrait de l'agriculture CMM 2012.
- 8 À Montréal, on retrouve les serres, notamment, dans les arrondissements de Pierrefonds, Saint-Laurent et Ahuntsic (...). Le modèle de serre sur le toit, exploitant les toits plats de Montréal, a été développé à partir de 2010. Les Fermes Lufa, spécialistes montréalais dans le domaine, estiment le ratio entre le potentiel des toits plats dans le développement de la production agricole urbaine montréalaise et le besoin alimentaire montréalais à une vingtaine de toits de centres commerciaux.
- 9 Plan de développement de la zone agricole (en cours de réalisation). Division de la planification urbaine, Ville de Montréal.
- 10 Financière agricole 2010-2011 http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent_docu/docu_publ/etud/econ/vale_terr/vale_terre_2012.pdf
- 11 http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/PortraitStatAgricole_GrandMontreal.pdf.
- 12 Le centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) révèle en 2013 que « des transactions hors normes ont été relevées (...) par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (...). Elles ont eu lieu en bordure du périmètre urbain de la région métropolitaine de Montréal, comme à Mirabel, Saint-Rémi et Beauharnois. Les prix observés de ces transactions dépassent les 100 000 \$ l'hectare (ont atteint même 900 000 \$ l'hectare dans un cas précis. <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013RP-04.pdf>
- 13 OCPM, État de l'agriculture urbaine à Montréal, rapport, 2012. http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/rapport_au.pdf
- 14 <http://agriculturemontreal.com/>
- 15 Selon un sondage récent de la Ville de Montréal (2013) plus de 42 % des ménages montréalais pratiquent l'agriculture urbaine. Ville de Montréal, Division du développement durable, sondage BIP, 29 août 2013
- 16 <http://www.agriculturemontreal.info/lancement-du-18-aout/victoirepourl%E2%80%99agricultureurbaineamontreal>
- 17 Au Québec, en 2011, le secteur de la transformation alimentaire est composé de: viandes et volailles (25 %), produits laitiers (21 %), boissons et tabac (17 %), autres produits alimentaires (11 %), boulangeries (7 %), fruits et légumes (6 %), aliments pour animaux (6 %), sucres et confiseries (5 %) et produits marins (2 %).
- 18 http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Publications/Profilregionalbioalimentaire_Montreal.pdf
- 19 http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Publications/Profilregionalbioalimentaire_Montreal.pdf
- 20 Le « PIB au prix de base » réfère au terme officiel utilisé par Statistique Canada
- 21 Le réseau, Plan d'action 2013 du Réseau bioalimentaire de l'île de Montréal, 22 février 2013, 12 pages
- 22 Politique souveraineté alimentaire (2012) http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Politique_Souverainete_alimentaire.pdf
- 23 http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Strategie_de_positionnement.pdf
- 24 Équiterre, 2013. p.7. http://equiterre.org/sites/fichiers/perspectives_sur_lapprovisionnement_en_fruits_et_legumes_locaux_dans_les_etablissements_de_sante_0.psf
- 25 « Au cours de l'année financière 2007-2008, le réseau de la santé et des services sociaux a servi 89,1 millions de repas, soit plus de 244 151 repas par jour. Le réseau est donc responsable de près d'un quart de million de repas en moyenne par jour. Au total, 81 % (72,5 millions) de ces repas sont servis aux personnes hospitalisées et hébergées alors que le reste, soit 19 % (16,6 millions) des repas servis, ont été vendus au personnel et aux visiteurs du Réseau ». <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2009/09-289-02.pdf>
- 26 MAPAQ. Bottin statistique de l'alimentation édition 2013
- 27 Il est à noter que la répartition géographique de ces établissements ne semble pas uniforme sur le territoire montréalais. En 2013, la DSP rappelle que « même en incluant les produits congelés et en conserve, l'offre globale des fruits et légumes était significativement moins élevée dans les quartiers défavorisés que dans les autres quartiers où il y avait présence de supermarchés. » p. 18. http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89673-308-8.pdf
- 28 <http://www.politiquesa.gouv.qc.ca/les-circuits-courts-la-proximite-au-gout-du-jour/>
- 29 MAPAQ, Bioclip, 2007. http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClipsplus_Vol_10_no4.pdf
- 30 Québec en Forme, *L'environnement municipal : Portrait des politiques, mesures et caractéristiques de l'environnement bâti favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif des jeunes: Rapport pour la région de Montréal*, juillet 2013

Accapement terres agricoles : On répertorie 4 causes à ce phénomène international qui inquiète au Québec depuis quelques années : 1) Le poids de la demande de produits de base (nourriture et biocarburants), 2) le poids de la financiarisation du secteur agricole, 3) les effets de la spéculation sur les produits de base et 4) des actifs sûrs et rentables pour les investisseurs. Visant à la fois les terres et les établissements agricoles, ce phénomène contribue à la déstructuration des communautés rurales, l'augmentation des pressions financières et commerciales sur le foncier et la fragilisation du secteur agricole des pays ciblés. Les terres agricoles constituent-elles des actifs sûrs, exerçant une fonction de couverture, mais elles sont surtout devenues très rentables au cours des dernières années. En effet, les retours moyens sur l'investissement dans des fonds d'acquisition de terres (« farmland funds ») peuvent maintenant osciller entre 10 % et 20 % annuellement, ce qui constitue un rendement exceptionnel dans la conjoncture financière internationale⁴⁹ (UPA)

Agriculture périurbaine : L'agriculture périurbaine s'insère dans l'espace (périurbain) en tant qu'activité soumise aux forces urbaines, selon un gradient qui décroît en fonction de l'éloignement de la ville. (C'est) une activité agricole réalisée dans un espace intermédiaire entre la ville et la campagne, entretenant des liens commerciaux avec le milieu urbain en plus d'être soumise aux effets de la proximité de celui-ci » (MAPAQ)⁵⁰

Agriculture soutenue par la communauté : L'ASC est une formule à travers laquelle le citoyen est invité à s'approvisionner directement auprès d'une ferme biologique durant toute la saison des récoltes en s'engageant d'avance auprès de l'agriculteur. Celui-ci livre le panier de légumes, mais parfois de viandes, dans le cas de fermes d'élevage, dont le contenu varie en cours de saison. Ainsi le citoyen partage avec l'agriculteur les risques et les bénéfices dans un esprit de solidarité⁵¹. (Équiterre)

Agriculture urbaine : Il est possible de caractériser l'agriculture urbaine comme étant simplement celle que l'on pratique en ville elle est l'ensemble des activités de production d'aliments souvent, mais pas exclusivement, réalisée à petite échelle dans la ville et qui utilisent des ressources, des

produits et des services qui se trouvent dans la ville. Fournissant des produits agricoles et des services pour une consommation locale, l'agriculture urbaine peut prendre différentes formes : communautaire, commerciale ou privative, etc. » (Ville de Montréal)

Agrotouristique : L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des productrices et des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, leur permettant ainsi de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.⁵² (CRAAQ)

Aliments du Québec : Peut être considéré comme un **Aliment du Québec** tout produit entièrement québécois ou tout produit composé d'un minimum de 85% d'ingrédients d'origine québécoise, et ce, à condition que tous les ingrédients principaux proviennent du Québec. Toutes les activités de transformation et d'emballage doivent être réalisées au Québec. Peut être considéré comme un **Aliment préparé au Québec** tout produit entièrement transformé et emballé au Québec. Lorsque les ingrédients principaux sont disponibles au Québec en quantité suffisante, ils doivent être utilisés⁵³ (Aliments Québec)

Autonomie alimentaire : C'est l'accès en tout temps et à long terme à une quantité quotidienne suffisante de nourriture, à un coût raisonnable et c'est le pouvoir de choisir, en toute dignité et en ayant accès à une information claire et fiable, à une alimentation saine, variée et salubre⁵⁴(RCCQ)

Circuit court : On est en présence d'un circuit court lorsqu'il y a « tout au plus un intermédiaire dans la distribution entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur ou la consommatrice⁵⁵. (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec)

Cohabitation : La cohabitation harmonieuse concerne surtout des règles, relations de bon voisinage, d'une ligne de bonne conduite « entre les agriculteurs et autres usagers de la zone agricole (et entre différents usages d'un territoire donné) ». ⁵⁶ (MAPAQ)

Cuisine collective : Une cuisine collective est constituée d'un petit groupe de personnes qui met en commun temps, argent et compétences pour confectionner en quatre étapes (planification, achat, cuisson et évaluation) des plats sains, économiques et appétissants ⁵⁷ (RCCQ)

Désert alimentaire : (vient du terme « Food Desert ») Au Royaume Uni, le terme Food Desert a été énoncé pour décrire l'abandon des secteurs pauvres des centres-villes par les chaînes d'alimentation et pour mobiliser les gouvernements vers des politiques qui améliorent le commerce de l'alimentation dans ces quartiers (DSP-Mtl⁵⁸)

Écoresponsable : qui, dans sa planification, sa réalisation et son évaluation, intègre les trois dimensions du développement durable (environnemental, social et économique).⁵⁹

Fiducie foncière agricole : La formule des fiducies foncières agricoles « met de l'avant un type spécifique de propriété du sol visant à conserver pour toujours la vocation agricole de ce dernier en plus de le soustraire durablement à la spéculation »⁶⁰(UPA). Les fiducies foncières sont des organismes à but non lucratif qui protègent une terre à perpétuité.

Friche : La friche réfère à une terre agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée. Selon les données recueillies, plus de 100 000 ha de terres agricoles sont abandonnées à l'échelle du Québec⁶¹. Dans la Communauté métropolitaine de Montréal, les friches agricoles, soit les terres cultivables laissées à l'abandon, représentent environ 10 000 hectares dans la région⁶² (Agriculture et Agroalimentaire Canada & CMM)

Gaspillage alimentaire : Les pertes constatées en bout de chaîne alimentaire (distribution et consommation finale) sont généralement appelées «gaspillage alimentaire», se référant au comportement des distributeurs et des consommateurs (FAO 2012)

Insécurité alimentaire : Il y a insécurité alimentaire lorsque la disponibilité d'aliments sains et nutritionnellement adéquats, ou la capacité d'acquérir des aliments personnellement satisfaisants par des moyens socialement acceptables, est limitée ou incertain⁶³ (INSPQ)

Jardin collectif : Le jardin collectif, c'est cultiver ensemble des fruits et des légumes de manière écologique⁶⁴(RJCO)

Jardin communautaire : Un jardin communautaire est une parcelle de culture divisée en petits jardinets. Chacun des jardinets est cultivé de manière autonome par un individu ou une famille. Des points d'eau, des outils, des espaces de détente y sont mis en commun pour l'ensemble des membre-jardiniers. Un groupe de bénévoles élus voit à la gestion d'ensemble et à l'attribution des parcelles aux nouveaux membres. Certains jardins comptent également un conseiller horticole pour soutenir les jardiniers dans leur travail. ⁶⁵

Marché public : Un lieu d'échanges directs entre les citoyens et un regroupement significatif de producteurs agricoles et de transformateurs artisans de l'agroalimentaire. Le marché public est reconnu comme étant une extension des activités de production et de transformation à la ferme et aussi comme un service à la communauté. Il permet de rapprocher le producteur du consommateur et d'offrir des produits d'une fraîcheur incomparable. Il est une vitrine idéale pour les produits locaux et témoigne des efforts municipaux pour améliorer la qualité de vie des citoyens.⁶⁶

Multifonctionnalité : La multifonctionnalité de l'agriculture fait référence à ses différentes fonctions productives, sociales et environnementales. Au-delà de sa vocation première de production, l'agriculture procure des bénéfices à la société. Entre autres, elle contribue à l'attractivité des territoires, à la gestion et à la protection des ressources naturelles, ainsi qu'au maintien de services dans la communauté, tout comme elle façonne les paysages ruraux.⁶⁷

PAG : Entre novembre 2005 et juin 2006, sept ministères et trois organismes gouvernementaux ont élaboré le Plan d'action gouvernemental (PAG). Le but commun du PAG est d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en mettant à leur disposition des environnements qui favorisent l'adoption de saines habitudes de vie, notamment un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.⁶⁸

PDZA : Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une municipalité régionale de comté (MRC) en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC (ou agglomération), en concertation avec les acteurs du milieu (MAPAQ).

Périmètre d'urbanisation (parfois dit périmètre urbain-PU) : « La délimitation des périmètres d'urbanisation (PU) constitue un élément de contenu obligatoire du schéma d'aménagement et de développement élaboré par la MRC (ou agglomération). Un PU est la limite prévue de l'expansion future de l'habitat de type urbain, peu importe que les concentrations soient des villes ou des villages. Les PU sont des territoires auxquels se rattachent des notions de concentration, de croissance et de diversité des fonctions urbaines. Ils visent l'ensemble d'un espace urbain continu avec ou sans égard aux limites de quartiers ou de municipalités. » (MAMROT)⁶⁹

Pertes alimentaires : Les pertes alimentaires se vérifient au stade de la production, de l'après-récolte et de transformation (FAO, 2012)

PMAD : Le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est le document de planification territoriale à l'échelle d'une communauté métropolitaine. Le plan métropolitain permet de faire des choix et de prendre des décisions en matière d'aménagement et de développement qui touchent l'ensemble des MRC, villes-MRC et agglomérations d'une communauté métropolitaine.⁷⁰

Relève agricole : Comprend tous les agriculteurs et agricultrices du Québec âgés de moins de 40 ans et possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole. Ces critères caractérisent la population visée par le recensement du MAPAQ et définissent les jeunes de la relève agricole établie.⁷¹ (MAPAQ)

Sécurité alimentaire : La déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé, en 1996, par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, définit la sécurité alimentaire comme le « droit de chaque être humain d'avoir accès à une nourriture saine et nutritive conformément au droit à une nourriture adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim »⁷² (FAO).

Traçabilité : L'ISO (Organisation internationale de normalisation), qui régit des normes de qualité dans de nombreux domaines, définit la traçabilité comme étant « l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation et la localisation d'un article ou d'une activité au moyen d'une identification enregistrée ». La norme sur la traçabilité créée par cet organisme est l'ISO 8402 (ATQ)

Zone agricole : La partie du territoire d'une municipalité locale décrite au plan et description technique élaborés et adoptés conformément aux articles 49 et 50. (Art. 1 du chapitre P-41.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles)



